

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 juillet 2023

INDUSTRIE VERTE - (N° 1512)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 1474

présenté par

Mme Belluco, M. Fournier, Mme Chatelain, M. Thierry, Mme Arrighi, M. Bayou, M. Ben Cheikh, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché et Mme Taillé-Polian

-----

**ARTICLE 3**

Supprimer les alinéas 4 et 5.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objet de cet amendement est de prévenir la restriction des débats ou des concertations relatives à l'implantation de certains grands projets.

En l'état, dans l'hypothèse où un débat global ou une concertation globale aurait eu lieu, ce débat serait rendu particulièrement difficile pour les projets pris unitairement. Il serait obligatoire pour la CNDP de justifier la nécessité d'un débat – sans doute pourrait-on lui refuser de l'organiser, faute de justification suffisante.

S'il est bienvenu, pour nous doter de politiques planificatrices, de disposer de débats d'ensemble, il doit toujours rester possible d'organiser des débats locaux, projet par projet. C'est ce que garantit cet amendement.